Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 72 (1933)
Heft: 14

Artikel: Chant de marche : dédié aux Chanteurs Vaudois
Autor: Chatelan-Roulet, Louise
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-225192

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lausanne — 72me Année — N° 14 — Samedi 8 avril 1933

CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU

Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :
Administration du Conteur
Pré-du-Marché, Lausanne

CHANT DE MARCHE
dédié aux Chanteurs Vaudois

Nombreuse et belle est la cohorte
Des chanteurs du Pays vaudois
Qui partout avec elle emporte
Une gaîté (bis) *de bon aloi !*

REFRAIN :

Pour fêter notre Romandie,
De la plaine aux sommets altiers,
Nous égrenons à pleins gosiers
Nos couplets et nos mélodies !

Sous le drapeau qui nous rassemble,
Nous marchons libres et joyeux
Et répétons avec ensemble
Les anciens airs (bis) *de nos aïeux !*

REFRAIN :

Nous chantons notre Romandie
Avec bonheur, avec entrain,
Car rien ne vaut ces vieux refrains
Pour chasser la mélancolie !

On apprend vite à se connaître
Aux accents rythmés des chansons,
Et l'on ressent un doux bien-être.
Les voix, les cœurs (bis) *à l'unisson !*

REFRAIN :

Les vrais fils de la Romandie,
Ont le corps solide et dispos !
Les chants font place aux gais propos
Sous le sceptre de l'harmonie !

Fiers du beau sol qui nous vit naître,
Nous acclamons d'un même élan,
Et cet amour qui nous pénètre,
Nous rend heureux, forts et vaillants!

REFRAIN :

Le joyau de la Romandie,
C'est notre cher canton de Vaud !
Pour te chanter, Pays si beau,
Plateau, Alpe et Jura s'allient !

Louise Chatelan-Roulet.

DEVANT LÈ Z'ÉLECTIONS

ORA que noutron députés ant étâ assairémeintâ et que tot le tredon que y a zu dein noutron Canton dé Vaud, sutot pé Vevây, Losena, Mouetrux est passâ, mé faut vo zein contâ ona bouena que s'est passâïe y a dza grantenet pisqu'y étâive adé on boubo qu'allâve à l'écoula.

On pâre dé dzors dévant le z'élections, noutron député, le grand Loï, que rétapâve tant min sa baraque, âve eingadja, por trére dé le rotses et fére sautâ la dynamite, l'Henritson, on villhio valet qu'âve zu travailla pé la mena dé St-Trephon, que dévesâve le boyard, et que cognissâive la pierra quemeint mé y cognisse le bou.

On dzor de pouet teimps que n'y âve pas zu moyen de rein fére défrou, l'Henritson qu'âve bin quartettâ et qu'âve, ma fâi, onna pecheinta dzappa, sé bouete à dévesâ dé çosse et dé cein, dé politique et dé tot avoué son patron. Cice, qu'âire « candidat à la députation » fasâi état dé pas voulâi sé lassi réportâ.

— Y a d'abo veingt ans qu'y vése u Grand Conset, desâi-te. Yé fé mon drâi et y mé seimbllie que sare juste de l'y einvoueyi cauqu'on d'âtre de pllie dzouno tiet mé. Le Frédéri de la Layia porre bin mé reimplliaci et fére gros mi tiet mé le bin de paï. Ere pecheintameint einstruit, avoué ona ball' écriture. D'ailleurs y a pas mau de dzeins que mé crétiquont.

— Atieuta, Loï, l'y fâ cé vaûdâi d'Henritson, por quant à mé, te faré quemeint te veudret, mâ, de teimps que te veudret l'âi y allâ, y ne bouetérâi (voterai) djamé por on'autre voleur tiet té.

Djan-Pierro dé le Savoles.

UN MAGISTRAT QUI S'Y CONNAIT

DERNIEREMENT, dans un tribunal de justice de paix que je ne nommerai pas, car l'histoire est authentique, on introduisait une affaire, une toute petite affaire que voici :

Un négociant en vins, spiritueux, etc., avait vendu à l'un de ses clients, épicier de son état, deux caisses de vin en bouteille. Le client refusa de payer, affirmant que le vin livré ne valait pas trois francs la bouteille, prix réclamé par le marchand.

Exposé, plaidoiries réciproques, tout cela fut fait en un tournemain.

Qu'allait faire le juge ? Nommer un expert qui puisse déterminer la valeur réelle du vin fourni ? Que non pas ! Le magistrat remit tout simplement l'affaire à huitaine. Dans l'entre-temps, il fit acheter pour son usage quelques bouteilles du vin incriminé.

Et quand l'heure du jugement fut là, voici quelle fut sa sentence :

— J'ai goûté ce vin pendant une semaine à tous mes repas. Le client a raison, ce breuvage est de qualité inférieure, il ne vaut pas trois francs, mais deux seulement.

Le juge s'y connaissait en la matière.

Sans doute le vin ainsi déprécié du tiers par l'honorable magistrat était d'une « mauvaise année ».

De qui cela dépend-il ? Du soleil, tout simplement !

Vous savez que le soleil a des taches. Mais saviez-vous que ces taches varient d'une année à l'autre ? Ces taches atteignent même leur maximum tous les onze ans à peu près. Quand il y en a beaucoup, tout va bien. Il y aura sans doute plus de tremblements de terre, mais, par contre, les prés pousseront mieux, les vaches seront plus grasses, leur lait meilleur, le beurre moins cher et le vin excellent. Tous ces grands avantages valent bien quelques petits tremblements de terre.

Par contre, quand il n'y a pas de taches dans le soleil, tout va mal. La terre ne tremble pas, mais le blé est rare, les prés maigres et les vaches de même et le vin des meilleurs crûs n'est qu'une affreuse piquette.

Ce que je vous en dis est tout à fait sérieux, très scientifiquement établi.

Aussi, quand vous aurez envie d'acheter une « fuste » de Dézaley, consultez d'abord le soleil.

J. D.

A PROPOS D'UN DICTIONNAIRE BEARNAIS

DANS « Candide », M. Tristan Derème évoque le pays de Béarn et le souvenir d'Henri IV à propos d'un dictionnaire que publie, à Pau, M. Simin Palay. Il en profite pour rappeler certains dictons savoureux qui méritent d'échapper à l'oubli.

Sous ce ciel pyrénéen, quand les nuages s'amoncellent comme une toison, on dit : « Ciel en laine d'agneau ; pluie en chemin » (Céu agneri; plouye en cami).

Ce petit pays de belles montagnes blanches et bleues, auquel Henri IV annexa la France, est connu pour ses torrents chantants qu'on appelle « gaves » et pour ses rivières bruissantes sous les noisetiers. Pau en est la capitale.

A l'époque des migrations d'oiseaux, on dit : « Quand la grue s'en va vers le sud, nous avons tout l'hiver dessus ; quand elle vole vers le nord, l'hiver est mort. » Plutôt que de se plaindre de l'hiver, on ajoute : « Toutes les saisons sont belles puisqu'elles ont été créées. » Les paysans béarnais ne sont pas friands de méditations, ils ont coutume de dire : « Avec quatre chèvres et le cochon gras, je me moque des frimas ». *(Dab quoàte crabes é lou pourquét, quem trifi d'et).* Ces humbles montagnards, quand ils sont au début d'une entreprise difficile, ne s'écrient pas comme le Cid : « Paraissez, Navarrais, Maures et Castillans », mais bien : « J'y parviendrai, quand tout serait vinaigre » (quand l'univers entier s'aigrirait contre moi). Le porc et les chèvres attachent l'homme à son petit domaine, aussi devient-il casanier au point « qu'il se plaît à faire cent lieues autour d'un chou » ou qu'il vit « comme la *cuque* et le *cucou* qui ne sortent pas de leur trou. » Or la *cuque*, le *cucou* et leurs enfants, les *cucats*, sont des insectes noirs qui ressemblent étrangement aux grillons de chez nous.

Dans la langue béarnaise, la maison s'appelle la *case*. C'est l'origine de certains noms de famille comme : Lacaze, Subecaze, Cazenove, Cazenave, etc. *Case-Casette* veut dire : mon chez moi, ma petite maison, et l'on chante :

Casette, quand tu ne serais faite que de terre,
Quand tu ne contiendrais qu'un peu de mie de pain...

Ou bien :

A Case-Casette, je me chauffe la jambette ;
Mais lorsque je m'assois à quelque autre foyer,
Je ne me chauffe que le pied...

Dans le texte, les mots « autre foyer » sont écrits en béarnais « auté laré ». Et voilà évoqués les dieux lares.

Là-bas, les ramoneurs sont connus sous le nom « d'hirondelles d'Auvergne » (aurangles d'Aubergne), parce que chacun sait que les hirondelles aiment les cheminées.

Le vent qui souffle en automne s'appelle le vent *castagné* parce qu'il fait tomber les châtaignes. Dans ce pays d'agriculteurs et de bergers, toute la vie gravite autour du troupeau que l'on élève avec soin. On dit volontiers « qu'un chien vit trois fois trois ans ; un cheval: trois chiens ; et un homme : trois chevaux ». Ce qui n'est point mal comme record de longévité.

Quand on se met à table et que partout flotte la bonne odeur de salé, l'homme qui, dans ce pays comme ailleurs, méprise un peu l'eau, dé-